

Le plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 2010-2017

Septembre 2010

Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats

LE PLAN DE GESTION DU CERF DE VIRGINIE AU QUÉBEC 2010-2017

Le nouveau **Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 2010-2017** entre en vigueur cet automne. Il constitue la suite logique des deux premiers plans qui se sont succédé de 1995 à 2008. En 1995, le niveau des populations de cerf était bas; à peine 155 000 cerfs peuplaient les forêts du Québec (à l'exception de l'Île d'Anticosti). Depuis, la situation du cerf s'est nettement améliorée.

L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION : UN EXERCICE DE PLANIFICATION

Au Québec, la grande faune est gérée par des plans de gestion adaptés à chacune des espèces. Par exemple, l'orignal, l'ours noir, le caribou toundrique et le cerf de Virginie ont chacun leur propre plan de gestion. Ces derniers sont mis en œuvre par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

L'établissement d'un plan de gestion est l'occasion de faire le point sur la situation d'une espèce et de réfléchir sur les mesures qui doivent être prises pour l'espèce, pour la chasse et pour le bénéfice de la population québécoise. Cette planification doit se faire de façon rigoureuse et en associant tous les intervenants concernés par l'espèce visée. Les plans de gestion précisent les possibilités fauniques disponibles, déterminent les enjeux auxquels nous faisons face et proposent des solutions efficaces et adaptées aux réalités du terrain.

LE PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE DU CERF DE VIRGINIE

Des populations de cerfs abondantes

En 2008, on trouve des populations intéressantes de cerfs dans toutes les zones de chasse du Québec. Les zones de chasse du sud et de l'ouest de la province supportent des populations importantes alors que, dans le nord et l'est du Québec, le cerf fait face à des conditions hivernales rigoureuses qui l'empêchent d'occuper toute la place qui lui serait accessible. À l'hiver 2008, on évaluait à quelque 372 000 le nombre de cerfs dans les forêts québécoises. De ce total, environ 120 000 occupaient l'Île d'Anticosti alors que les quelque 252 000 autres se trouvaient sur le territoire continental du Québec. Cependant, les hivers difficiles de 2008 et 2009, caractérisés par de longues périodes de neige et des accumulations records, ont ensuite entraîné de la mortalité importante qui a réduit les densités de cerfs dans la plupart des régions du Québec.

De grandes possibilités de chasse

En raison de l'abondance de cerfs, la récolte des chasseurs a augmenté de façon importante, soit de 32 % entre 2002 et 2007. Un sommet historique des captures a été atteint en 2007 avec près de 75 000 cerfs enregistrés. L'augmentation de la population de cerfs, le nombre de chasseurs ainsi qu'une plus grande ouverture pour la chasse des cerfs sans bois (CSB), que sont les femelles et les faons, ont permis cette récolte record. Entre 2002 et 2007, le nombre de chasseurs a augmenté de près de 18 % en atteignant plus de 178 000 chasseurs. Leur succès de chasse fut excellent puisque près de 42 % d'entre eux ont capturé un cerf en 2007. Malgré les baisses de récolte à l'automne 2008, le succès demeura impressionnant avec un taux de 35 %.

Une enquête menée auprès des chasseurs ayant acheté un permis en 2007 et en 2008 a été réalisée en 2009. Les chasseurs se sont dits satisfaits de leur expérience de chasse au cerf dans une proportion variant de 73 à 89 %. Les chasseurs fréquentant les zones de chasse du sud ont été plus nombreux à se déclarer satisfaits que ceux des autres zones. L'enquête a aussi démontré que six chasseurs sur dix étaient âgés de 45 à 65 ans.

Une contribution à l'économie du Québec

La présence du cerf s'avère globalement bénéfique pour la société québécoise. On estime à quelque 114 M\$ les sommes dépensées annuellement par les chasseurs. L'achat d'équipement de toute sorte, les déplacements, les frais d'hébergement et les droits de chasse représentent, pour chaque chasseur, environ 672 \$ injectés principalement dans l'économie des régions. Les pourvoiries, le réseau d'hébergement et de restauration ainsi que les détaillants d'articles de chasse rivalisent, chaque automne, pour attirer les adeptes et leur offrir des produits attrayants.

Par contre, la présence du cerf peut aussi entraîner des conséquences indésirables. Par exemple, les collisions d'automobiles avec les cerfs sont nombreuses et peuvent dépasser annuellement les 7 000 pour l'ensemble du Québec. Certaines régions à forte densité de cerfs et à forte circulation automobile sont touchées par des accidents tandis que d'autres subissent des déprédations sur les cultures agricoles et forestières ou autour des résidences en milieu rural et périurbain. Le signalement de cas de déprédation est de plus en plus fréquent.

LE NOUVEAU PLAN DE GESTION DU CERF DE VIRGINIE AU QUÉBEC 2010-2017

La révision du plan de gestion est entamée depuis le printemps 2008. Une réflexion sur les enjeux et les défis a été réalisée dans le cadre de l'évaluation de la situation faite par le MRNF. L'analyse a par la suite été élaborée avec les partenaires représentant les chasseurs, les gestionnaires de territoires fauniques ainsi que d'autres groupes d'intérêts comme celui des agriculteurs. À l'échelle régionale, des discussions ont eu lieu avec les tables régionales de la faune (TRF) où la plupart des grandes fédérations sont généralement représentées. Une consultation auprès des communautés autochtones a également été réalisée.

Dans la lignée des plans précédents, le nouveau plan de gestion a notamment pour but de maintenir les populations de cerfs en bonne santé et de conserver des habitats de qualité, d'optimiser les retombées économiques pour les régions du Québec et de se donner des orientations et des mesures à moyen terme. Globalement, six objectifs ont été fixés pour la période 2010-2017 :

- Atteindre le nombre de 246 000 cerfs de Virginie pour le Québec continental et de 120 000 sur l'île d'Anticosti, et maintenir ce niveau de population.
- Diminuer les risques d'introduction au Québec de la maladie débilite chronique des cervidés (MDC);
- Conserver la superficie des ravages et en améliorer la qualité;
- Maintenir l'intérêt pour la chasse;
- Valoriser la « ressource » cerf de Virginie;

Pour certains objectifs, les résultats pourront être atteints à court terme alors que d'autres nécessiteront davantage de temps, et pourraient même prendre toute la durée du plan de gestion. Une série de mesures seront mises en place, certaines à l'échelle provinciale et d'autres à l'échelle régionale. En 2010, la gestion du cerf se fait à partir de 27 zones de chasse afin que les décisions correspondent le plus possible à la situation de la ressource et du milieu régional. Les modalités d'exploitation seront ainsi mieux adaptées à la situation de chaque zone et répondront mieux à l'évolution de la situation.

Objectif 1 : Atteindre le nombre de 246 000 cerfs de Virginie pour le Québec continental et de 120 000 sur l'île d'Anticosti, et maintenir ces niveaux de population.

La capacité de support du milieu, soit la capacité de la forêt et de la végétation à soutenir des populations de cerfs tout en conservant le milieu en bon état, est établie, dans l'est de l'Amérique du Nord, à une densité variant de quatre à six cerfs par kilomètre carré d'habitat forestier. Au-delà de

cette limite, on observe certains dommages dans les milieux : la végétation forestière est touchée et des espèces animales peuvent se raréfier. Pour le cerf, une densité trop forte conduit les animaux à consacrer une plus grande partie de leur énergie et de leurs nutriments à la reproduction et aux soins portés aux jeunes. Cette transformation nuit à la croissance de la masse corporelle et peut amener, dans les secteurs de haute densité de cerfs, des animaux de plus petite taille. La situation à l'Île d'Anticosti en constitue un bon exemple.

Au Québec, selon le plan de gestion, la densité optimale correspond à cinq cerfs par kilomètre carré d'habitat forestier. Les plans de chaque zone de chasse respectent cette limite. Dans les zones du sud du Québec, là où les activités humaines sont concentrées, on veillera à ce que le niveau des populations optimales visé ne dépasse pas la densité optimale (voir annexe 1).

Objectif 2 : Diminuer les risques d'introduction, au Québec, de la maladie débilitante chronique (MDC) des cervidés

Une nouvelle maladie affectant le cerf de Virginie est actuellement en expansion en Amérique du Nord, mais elle n'est pas présente au Québec actuellement. Cette maladie se transmet entre les animaux par la salive ou l'urine et même par l'entremise de la végétation contaminée. Le plan de gestion a pour but d'en éviter l'apparition au Québec et, le cas échéant, de préparer une réaction efficace. En ce sens, des mesures pour importer des carcasses en provenance de l'extérieur du Québec seront éventuellement mises en place. De même, les citoyens sont invités à revoir leur pratique d'utilisation des appâts à des fins de chasse ou à des fins d'observation. La concentration de cerfs à des sites d'alimentation est identifiée comme vecteur potentiel de transmission de la maladie.

Objectif 3 : Conserver la superficie des ravages et en améliorer la qualité

Au Québec, les cerfs se regroupent en hiver et leur densité peut atteindre 30, voire 40 cerfs par kilomètre carré. Les ravages occupés en hiver constituent l'habitat critique du cerf et le maintien des populations nécessite que ces habitats soient en bon état.

Des plans assurent présentement l'aménagement de ces ravages en terres publiques. Un renouvellement de ces plans de même que la préparation de mesures de protection en terres privées seront effectués au cours de la période couverte par le plan de gestion.

Objectif 4 : Maintenir l'intérêt pour la chasse

L'importance sociale et économique du cerf et de sa chasse est reconnue. Le nombre grandissant d'adeptes de la chasse témoigne de l'intérêt que les Québécois portent à cette activité. En Amérique du Nord, il est reconnu que la chasse est l'outil d'aménagement le plus efficace et le plus rentable pour contrôler les populations de cerfs. D'autres méthodes, comme la contraception et l'utilisation de francs-tireurs, s'avèrent inefficaces ou dispendieuses. Les chasseurs sont, pour l'instant, nombreux au Québec. Par contre, le vieillissement appréhendé de la population et le faible recrutement chez les jeunes risquent de faire diminuer le nombre de chasseurs et d'amoindrir la capacité de contrôler les populations.

Objectif 5 : Valoriser la « ressource » cerf de Virginie

Le cerf de Virginie constitue une ressource renouvelable. Son fort potentiel reproducteur et l'importance économique de sa chasse en font un élément qui contribue au développement du Québec.

À l'échelle régionale, les préoccupations des citoyens concernant le cerf peuvent être différentes. La déprédation forestière, agricole ou domestique, de même que les accidents routiers, soulèvent régulièrement des plaintes de la part des citoyens. L'ampleur de la déprédation, les sites, périodes et conditions qui favorisent la déprédation ainsi que les solutions disponibles pourront être étudiés.

Les gestionnaires des territoires fauniques doivent assurer une gestion efficace de la faune et participer à sa mise en valeur. Depuis quelques années, les gestionnaires des réserves fauniques, des zecs et des pourvoiries ont accès au « coffre d'outils ». Celui-ci donne accès à des modalités d'exploitation mieux appropriées à leur situation et à leurs opérations. Dans le plan de gestion, on reconnaît que les territoires fauniques doivent continuer de proposer des produits de chasse différents et d'améliorer l'offre de chasse. En conséquence, les zecs pourront accéder au partage du permis CSB et les pourvoiries pourront mieux gérer les permis CSB qui leur sont alloués.

Objectif 6 : Établir le plan de gestion sur huit années avec une révision à mi-parcours

Les plans de gestion sont établis pour une période de huit années. Cette durée permet aux gestionnaires et aux chasseurs de planifier les actions à moyen terme. Elle permet de mettre en place des mesures et de voir si, au fil des ans, les résultats que l'on espérait ont été atteints.

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DU CERF DE VIRGINIE AU QUÉBEC 2010-2017

Le plan de gestion est mis en œuvre à l'automne 2010. Certaines actions sont immédiates, d'autres sont attendues à mi-parcours du plan alors que les objectifs ultimes devront être atteints en 2017 à la conclusion du plan de gestion.

Pour la saison de chasse 2010, les mesures règlementaires proposées dans les plans de zones ont été apportées et s'appliquent déjà. Dans 11 zones de chasse, il y a 15 nouvelles modifications règlementaires (voir annexe 2).

CONCLUSION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le MRNF met en œuvre le nouveau plan de gestion du cerf dès l'automne 2010. La gestion du cerf y est présentée dans une perspective élargie. En plus de préciser les balises de l'exploitation, on y recherche l'équilibre entre les besoins et les attentes de tous les citoyens du Québec. On y rappelle l'importance de la chasse comme activité sociale et économique ainsi que comme outil de gestion. De nouveaux objectifs ont été établis et les modalités d'exploitation pour les atteindre sont mises en place. D'autres défis s'ajoutent, tels que conserver des cerfs en santé et lutter contre l'apparition de maladies, améliorer l'habitat du cerf et fournir à la relève les outils dont elle a besoin. Autrefois préoccupation des chasseurs seulement, le cerf interpelle maintenant l'ensemble de la société.

On peut dire que le Québec connaît actuellement un « âge d'or » pour la chasse au cerf de Virginie. Les niveaux de population du cerf sont élevés et les possibilités de chasse sont, par le fait même, intéressantes. Au cours des prochaines années, il n'est cependant pas exclu que des mesures de redressement puissent être requises dans certaines zones. Grâce aux plans de gestion, le MRNF et ses partenaires tentent de trouver un équilibre entre l'optimisation de la condition des espèces et la satisfaction des chasseurs.

Annexe 1
PLAN DE GESTION DU CERF DE VIRGINIE AU QUÉBEC 2010-2017
OBJECTIFS DE DENSITÉS ET DE POPULATIONS EN 2017

Zones	Situation en 2008	Densités optimales (cerfs/km ²)	Situation attendue en 2017		
	Densités (cerfs/km ²)		Densités (cerfs/km ²)	Populations totales	Récoltes de mâles AAF
1	0,37	0,5 à 1,0	0,60	11 400	2 700
2 est	0,25	0,6 à 0,9	0,36	2 000	230
2 ouest	0,54	1,1 à 1,7	0,79	6 000	680
3 est	0,7	1,6 à 2,4	2,0	7 400	575
3 ouest	2,4	3,4 à 5,0	4,2	12 800	1 400
4	4,5	3,0 à 5,0	4,0	25 600	3 600
5 est	6,2	3,0 à 5,0	5,0	3 700	300
5 ouest	9,6	3,0 à 5,0	5,0	3 625	875
6 nord	8,7	3,0 à 5,0	4,0	4 900	800
6 sud	5,0	3,0 à 5,0	4,0	11 000	3 000
7 nord	4,5	3,0 à 5,0	5,0	13 668	910
7 sud	9,0	3,0 à 5,0	5,0	9 918	475
8 est	8,2	3,0 à 5,0	5,0	2 805	510
8 nord	5,55	3,0 à 5,0	5,0	8 425	825
8 sud	7,5	3,0 à 5,0	5,0	2 290	600
9 est	2,0	2,6 à 3,7	2,9	5 600	690
9 ouest	2,3	2,8 à 4,0	3,3	8 700	950
10 est	2,4	4,0 à 6,0	5,0	28 600	2 575
10 ouest	4,0	4,0 à 6,0	5,0	43 300	3 900
11 et 15 ouest	2,6	2,3 à 3,4	2,8	20 000	2 200
12	N/D	N/D	N/D	N/D	N/A
13	N/D	N/D	N/A	1 600	25
20	15	11	15	121 000	8 000
26 est	0,8 – 1,0	2,0 à 5,0	N/D	1 000	100
26 ouest	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
27 ouest	1,7	1,5 à 4,0	2,5	11 000	1 320 (totale)
28	N/D	N/D	N/D	N/D	N/A
			TOTAL	367 000	37 310

Annexe 2
PLAN DE GESTION DU CERF DE VIRGINIE AU QUÉBEC 2010-2017
MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES POUR L'AUTOMNE 2010

Zones	Modifications	Objectifs poursuivis	Segments autorisés	Remarques
1	Diminution ARC-ARB de 9 à 7 jours	Augmentation des populations		
	Diminution AAF de 9 à 7 jours			
2 est				
2 ouest				
3 est				
3 ouest				
4				
5 est	Augmentation de ACB de 7 à 9 jours	Diminution des populations		
5 ouest				
6 nord				
6 sud				
7 nord				
7 sud				
8 est	Devancement d'une semaine ARC-ARB	Favoriser la chasse		
8 nord	Devancement d'une semaine ARC-ARB	Favoriser la chasse		
8 sud	Devancement d'une semaine ARC-ARB	Favoriser la chasse		
9 est	Diminution AAF de 16 à 14 jours	Augmentation des populations		
9 ouest	Devancement d'une semaine ARC-ARB	Favoriser la chasse		
	Diminution AAF de 16 à 14 jours	Augmentation des populations		
10 est		Augmentation des populations	Mâles et CSB via tirage au sort dans la période ARC-ARB	
10 ouest et 12				
11 et 15 ouest	Devancement d'une semaine ARC-ARB	Favoriser la chasse		Dans la zone 11 est seulement
	Diminuer AAF par la fin de 23 à 16 jours	Augmentation des populations		
13	Annulation ARC-ARB de 7 jours (à la fin octobre)	Favoriser la chasse		Zone 13 sud et ouest
	Instauration ARC-ARB de 16 jours	Favoriser la chasse		Zone 13 sud et ouest
	Allongement AAF de 9 à 16 jours	Favoriser la chasse		Zone 13 sud et ouest et trois zecs
26 est				
26 ouest				
27 ouest				
28				